

Directeur politique: H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France, with prices for three, six, and twelve months.

En vente à PARIS: A la Librairie Alcan-Lorraine, 4, rue de Médicis.

Le Lorrain

ANNONCES: La petite ligne... 20 Pl. RECLAMES: La ligne... 50 Pl. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences à l'étranger.

Voir à la 4e page la suite de notre feuilleton.

Lettre de France

LE BILAN FRANÇAIS DE 1913

III — LE THÉÂTRE

Paris, le 17 janvier 1914. Je me suis efforcé, dans ma dernière lettre, de vous donner une idée précise de l'orientation actuelle de notre littérature française.

LE THÉÂTRE D'HIÉR

Vous pourriez sans doute me dire que le roman n'est pas tout la littérature et j'en conviendrais le plus aisément du monde avec vous.

Sans doute, nous avons encore d'excellents auteurs dramatiques qui, pour le fond et pour la forme, ne sont pas sans mérites.

Mais, même en tenant compte de la valeur de telles œuvres et du talent de tous ces écrivains, nous ne trouvons pas d'une part au théâtre une pièce ayant comparativement l'importance de l'admirable livre, La Colline inspirée.

Quelles causes ont pu créer cette médiocrité littéraire de notre théâtre contemporain et quelles raisons ont provoqué cette désaffection à l'endroit de la scène?

L'ÉQUIVOQUE DU THÉÂTRE ACTUEL

Les raisons matérielles sont assez faciles à saisir. Jamais les directeurs de théâtre n'ont autant mérité ce nom d'entrepreneurs de spectacles qu'ils l'ont au temps jadis et qu'on a cessé de leur donner, je ne sais vraiment pourquoi.

Bien mieux, ces auteurs, qui constituent une sorte d'aristocratie, veulent eux-mêmes à garder la place, prétendant l'antiquité ou le naïf qui tenterait d'entrer dans la camarilla.

Or, le goût du directeur est celui de sa clientèle, et cette clientèle n'est pas celle que l'on serait en droit de prévoir. Il ne convient pas de parler du public populaire: celui-ci va à l'ambigu voir une pièce patriotique comme Œuvre de France, ou dans le théâtre de son faubourg s'émerveiller à quelque bon drame truculent qui lui ramène le sang.

Restent donc le monde et les étrangers de passage. Mais le monde parisien lui-même, c'est la société comme on dit encore, est pour une part fort considérable composée d'étrangers. Le cosmopolitisme l'a envahi.

Le résultat de cette invasion que le monde, alourdi par cette alliance du clan exotique, a subi une dépréciation morale très nette. Il n'est heureusement qu'un petit clan, mais c'est ce petit clan qui invente toutes les folies qui trottent les autres peuples sur l'âme française.

propre pays. C'est cette pseudo-société française qui inspire aux directeurs de théâtre le genre de spectacles qu'eux-mêmes imposent à leur tour à leurs auteurs.

UNE PIÈCE SYMBOLIQUE

Nous avons eu en 1913, précisément au cours de ces derniers mois, une pièce qui a été jouée au Vaudeville, Le Phalène, de M. Henry Bataille et qui est le type parfait du théâtre à l'usage des gens du monde et des étrangers.

La critique dramatique, en dépit d'une excessive indulgence que lui impose trop souvent la lassitude et la camaraderie à eu, cette fois, un haut-le-cœur.

LES JEUNES ET LE THÉÂTRE

Mais le mouvement vraiment intéressant qu'elle a provoqué c'est celui que l'on a pu constater dans les journaux où la critique dramatique est tenue par des jeunes. Il fallait lire des articles comme celui qu'écrivit dans La Liberté M. Jean de Pierrefeu l'indignation le disputant au mépris, et l'on sentait très bien que cet écrivain de talent, fort au courant du nouveau mouvement intellectuel, puisqu'il est aussi la critique littéraire de L'Opinion, exprimait la pensée de toute une génération.

Je regrette de n'avoir pas conservé, à ce moment, cet article. Mais, traduisant le sentiment des nouveaux venus, M. de Pierrefeu soulignait très nettement en quel mépris les jeunes d'aujourd'hui tiennent ce théâtre de mâtottes et pour métrages, et il indiquait que c'est le désolat qui inspire aux littérateurs ayant la trentaine, pareils spectacles qui les éloigne du théâtre et de ses compromissions.

A l'heure actuelle, la rupture est complète entre les auteurs d'aujourd'hui et ceux de demain. Je dis de demain, car, à l'heure présente, les « jeunes », certains du sort qui attend leurs œuvres, hésitent à écrire pour la scène. Ceux qui se sentent irrésistiblement attirés vers le théâtre écrivent comme M. Paul Claudel — notre conseil général à Hambourg — de très belles œuvres, comme son Annonce à Marie.

Un tramway sous un train. Près d'Essen-sur-la-Ruhr, un tramway qui s'était engagé sur un passage à niveau, a été tamponné par le rapide de Berlin.

La Journée

Hier a été célébré à la Cour de Berlin la fête des Ordres. Parmi les décorés on signale le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, précédemment à Saverne.

A Munster, en Westphalie, a eu lieu hier dimanche la constitution du comité local en vue du prochain Congrès des catholiques d'Allemagne.

Pour couvrir les 794 millions de déficit du budget de 1914, M. Caillaux propose une série d'emprunts à court terme et d'impôts nouveaux; les 1,830 millions exigés pour l'armée et la marine seront demandés à des emprunts postérieurs.

En Autriche-Hongrie, la question de l'impôt sur le revenu provoque un imbroglio parlementaire dont on ne prévoit pas l'issue.

La reine Éléonore de Bulgarie, qui est actuellement à Vienne incognito, a rendu visite au prince royal François-Joseph, à Schoenbrunn.

Dans les cercles politiques de Vienne, on ne cache pas les appréhensions que l'on ressent d'une intervention possible de l'Italie en Albanie.

Les récentes nouvelles de Constantinople au sujet de la mission Liman de Sanders causent en Allemagne un vif mécontentement. Le résultat des négociations n'a pas répondu aux espoirs qu'on avait conçus lors de l'envoi de ce général.

Le Roi et la Reine de Grèce seront à Berlin le 27 janvier, pour l'anniversaire de Guillaume II.

En Roumanie, le nouveau cabinet Brătianu est entré en fonctions. L'opinion publique roumaine saluait avec faveur ce retour des libéraux au pouvoir, et elle attend d'eux la solution des importants problèmes de politique intérieure que la fin de la question balkanique et le règlement international à Bucarest ont ramenés au premier plan.

On s'attend à une protestation des gouvernements intéressés auprès du gouvernement mexicain contre la suspension de service de la dette extérieure.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Au Reichstag. La séance de samedi s'est ouverte à 11 heures; à l'ordre du jour figurait la discussion en 2e lecture du budget, chapitre de l'Office de l'intérieur.

Condamnation à mort d'un empoisonneur.

Francfort, 17 janvier. — Le droguiste et maître d'armes Hopf qui était accusé de meurtre de sa première femme et de ses deux enfants, et de tentatives de meurtre sur sa deuxième femme, sa troisième femme et sur ses parents vient d'être condamné à mort et à quinze ans de réclusion.

Les contributions matricielles pour 1914

ont été de nouveau fixées conformément aux décisions du Conseil fédéral; à trois exceptions près, les contributions matricielles sont fixées à un taux inférieur que celles de 1913.

Un tramway sous un train.

Près d'Essen-sur-la-Ruhr, un tramway qui s'était engagé sur un passage à niveau, a été tamponné par le rapide de Berlin.

Les procès Krupp.

Vendredi est venu devant le Conseil de guerre de Berlin un nouveau procès Krupp, sur appel des condamnés militaires du procès d'août 1913.

La santé de M. Paul Déroulède.

M. Paul Déroulède, dont l'état de santé laisse encore beaucoup à désirer, a quitté Paris samedi matin pour se rendre dans sa propriété à Nice.

Reconnaissance de nuit d'un dirigeable militaire.

Le dirigeable Adjudant-Venot qui était parti d'Issy-les-Moulineaux vendredi soir à 5 h. 45, est rentré samedi matin à 11 heures.

David bey chez M. Doumergue.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a reçu samedi, à trois heures, David bey, qui venait l'entretenir des négociations franco-turques.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La réponse de la Triple-Alliance à la proposition anglaise. Le fait que dans leur réponse à la note anglaise les puissances de la Triple-Alliance ont spécifié d'une façon précise que la Grèce devrait évacuer l'Albanie le 18 janvier, a provoqué dans certains milieux un peu d'inquiétude.

La neige et le froid.

Paris, 17 janvier. — La neige et le froid continuent à rendre difficiles les communications.

wagons. Ils se trouvent bloqués là sans pouvoir partir car aucun train ne peut partir dans la direction de la France.

ANGLETERRE

Perte du sous-marin «A-7». Londres, 17 janvier. — Les bruits selon lesquels des communications auraient été établies avec le sous-marin coulé et que des réponses auraient été reçues aux coups frappés par les scaphandriers sur la coque, sont inexacts.

AUTRICHE-HONGRIE

Les menées russes en Galicie et en Hongrie. — Un second procès monstrueux. On sait qu'en Hongrie un grand procès politique est déjà engagé: il s'agit de propagandistes russes ou russophiles arrêtés pour avoir fait de la propagande contre la Hongrie et en faveur du schisme russe.

TURQUIE

La marine ottomane. Il est beaucoup question de négociations engagées pour l'achat de nouveaux navires de guerre; mais les milieux officiels démentent ces bruits.

Excitation xénophobe.

Depuis huit jours on distribue au musulmans à Constantinople de violentes brochures contre les chrétiens, en général et spécialement contre les Grecs.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La réponse de la Triple-Alliance à la proposition anglaise. Le fait que dans leur réponse à la note anglaise les puissances de la Triple-Alliance ont spécifié d'une façon précise que la Grèce devrait évacuer l'Albanie le 18 janvier, a provoqué dans certains milieux un peu d'inquiétude.

La neige et le froid.

Paris, 17 janvier. — La neige et le froid continuent à rendre difficiles les communications.

autre mesure d'une telle éventualité. On a l'impression que ni l'Autriche ni l'Italie n'ont l'intention de brusquer les choses. Elles ne pourront qu'y perdre.

ALSACE-LORRAINE

Actes, Avis et Renseignements. Distinction. — M. le Dr Auguste Ströhler, professeur à l'École normale supérieure à Metz, est nommé conseiller de 4e classe.

L'AFFAIRE DE SAVERNE

Une réunion progressiste à Saverne. Hier dimanche a eu lieu à Saverne une réunion organisée par le parti progressiste, à l'appel duquel avaient répondu un millier de Savernois.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations que le colonel von Reutter avait reçues après son acquittement, il s'en trouvait une d'un chef du parti national-libéral, M. le baron von Heye.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations que le colonel von Reutter avait reçues après son acquittement, il s'en trouvait une d'un chef du parti national-libéral, M. le baron von Heye.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations que le colonel von Reutter avait reçues après son acquittement, il s'en trouvait une d'un chef du parti national-libéral, M. le baron von Heye.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations que le colonel von Reutter avait reçues après son acquittement, il s'en trouvait une d'un chef du parti national-libéral, M. le baron von Heye.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations que le colonel von Reutter avait reçues après son acquittement, il s'en trouvait une d'un chef du parti national-libéral, M. le baron von Heye.

Le colonel von Reutter décoré.

Le colonel von Reutter, commandant du 99e régiment d'infanterie, a reçu la 3e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge avec la croix.

Interpellation à la première Chambre.

On apprend de bonne source que l'initiative de l'interpellation sur l'affaire de Saverne qui sera discutée aujourd'hui à la première Chambre du Landtag émane de M. le Dr Schwydter, maire de Srasbourg.

Durant ces jours derniers, j'ai reçu de toutes les parties de l'Allemagne plus de mille félicitations émanant de tous les milieux de la population. J'en suis vraiment heureux, car je n'ai fait que mon devoir en m'y appliquant de toutes mes forces, comme tous ceux qui veulent vaincre dans la vie. Je vous prie d'exprimer mes remerciements sincères à tous ceux qui m'ont envoyé leur souvenir et leurs félicitations.

**La répercussion de l'affaire de Saverne au Reichstag.**  
Demain mardi, croit-on, les interpellations déposées au Reichstag au sujet des jugements des conseils de guerre de Strasbourg prononçant l'acquittement des officiers de Saverne, seront discutées au Reichstag. Les partis négocient en attendant pour arrêter leur attitude.

Les conservateurs continuent à attaquer le Chancelier. Ils ne peuvent pas admettre que, ainsi qu'il a été annoncé, les prescriptions de service pour les officiers puissent être l'objet d'un nouvel examen; un pareil examen, à leur avis, ne devrait avoir pour but que d'assurer mieux encore que ne le faisaient les prescriptions en vigueur jusqu'ici, le droit naturel de l'armée. Dévier d'une ligne seulement de l'état légal existant actuellement, disent-ils, serait une concession désastreuse faite à des courants qui tendent à détruire le pouvoir monarchique en Allemagne.

Tous les autres partis, au contraire, sont d'accord pour reconnaître la nécessité de délimiter plus exactement que par le passé les compétences des autorités civiles et militaires. L'intervention des troupes doit être réservée exclusivement pour le cas de la proclamation de l'état de siège et pour celui de la réquisition par les autorités civiles. Des députés de l'Allemagne du Sud, en particulier, ont réquisit qu'à présent tout commandant d'un régiment prussien dans des garnisons d'Etat particuliers pourrait, à l'exemple du colonel von Reutter, être convaincu un beau jour de la nécessité de s'arroger les pouvoirs de la police. C'est ce qu'il faut empêcher par une loi d'Empire, disent les partis bourgeois qui ont fait partie de la majorité du 4 décembre (vote de blâme contre le Chancelier).

L'interpellation des progressistes porte en particulier sur ce point. Il n'est pas encore établi de quelle manière les partis de la majorité formeront leurs propositions en vue d'une réponse et des pourparlers sont engagés dans ce sens. On veut éviter tout ce qui pourrait aggraver la situation actuelle.

**On télégraphie de Berlin au Temps :**  
Aujourd'hui, les Alsaciens-Lorrains n'ont pas pu réunir les 30 voix nécessaires pour soutenir une interpellation, les députés du Centre leur ayant refusé leur appui. Le triple acquittement de Strasbourg a évidemment exercé une assez profonde impression en Allemagne. A la différence d'autres pays l'opinion, ici, s'insurge rarement lorsque le gouvernement la heurte de front.

Il y a juste huit jours que le conseil de guerre a rendu sa sentence. Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, nous avons assisté à la graduelle dissolution du bloc des 30 voix qui, le 4 décembre, adressèrent un vote de défiance au chancelier.

Les nationaux libéraux ont lâché pied les premiers en affirmant que les débats du procès de Strasbourg avaient révélé l'impécuneté des autorités civiles de Saverne. Les radicaux et le Centre se sont ensuite séparés des socialistes et se bornent à poursuivre l'abrogation dans l'avenir de l'ordonnance de 1820.

On a pu observer ce mouvement de recul chez le chancelier lui-même qui, après avoir déclaré dans ses discours des 3 et 4 décembre que les officiers de Saverne avaient commis des infractions à la loi et seraient punis, s'est incliné lui aussi devant la sentence d'acquittement et a reconnu l'erreur des autorités civiles.

Le conseil catholique paraît être le seul parti assez fort et hardi pour accepter le lotte.

**La dissolution du « Souvenir Alsacien-Lorrain ».**  
Le Conseil impérial à Strasbourg a eu à statuer samedi sur le recours formé par M. Jean, président du « Souvenir Alsacien-Lorrain », contre la dissolution de cette association, prononcée le 23 janvier 1913 par le Président de la Lorraine. Le Conseil impérial était composée de MM. Ott, président, Dr Bott et Nelken, conseillers ministériels, Münzer, conseiller intime de gouvernement, remplissant les fonctions d'assesseurs, Dr Nobis, conseiller ministériel, rapporteur. Le Ministère était représenté par M. Rheinart, conseiller intime de gouvernement. M. Jean, président du Souvenir, n'a pas comparu; il avait donné procuration à M. le Dr Helmer, avocat à la Cour d'appel.

L'audience a été ouverte à 9 heures du matin. M. le Dr Nobis a d'abord présenté un aperçu historique de l'activité du Souvenir Français en Alsace-Lorraine, en particulier de sa participation aux fêtes de Noisseville et de Wissembourg.

Il a rappelé ensuite dans quelles conditions avait été créé le « Souvenir Alsacien-Lorrain » le 17 mars 1912, la mise en demeure adressée aux présidents de groupes de déclarer les noms des membres des comités et de déposer les statuts, le refus opposé par M. Jean de se conformer à cette mise en demeure, l'amende qui lui fut infligée, les perquisitions opérées chez le Président et le Secrétaire, la dissolution prononcée par M. le Président de la Lorraine. L'opposition formée par M. Jean contre le mandat lui infligeant une amende, son acquittement devant le tribunal des échevins, sa condamnation à 50 M par la chambre correctionnelle, les considérations de ce dernier jugement. Tous ces détails sont connus de nos lecteurs. Il a été donné ensuite connaissance d'une série de documents saisis au cours des perquisitions et le rapporteur a fait allusion aussi à l'accolade donnée à M. Jean par M. Etienne, ancien ministre de la guerre français.

M. Helmer a motivé le recours formé par M. Jean. Il a montré que l'arrêté de dissolution n'est pas motivé par des faits, qu'il est faux que le « Souvenir Alsacien-Lorrain » soit une continuation du « Souvenir Français », et que le « Souvenir Alsacien-Lorrain » ait poursuivi le but de préparer le détachement de l'Alsace-Lorraine de l'Allemagne, aucun fait ne pouvant être cité à l'appui de cette affirmation.

Dans une plaidoirie très serrée, M. Helmer a développé en détail les arguments qu'il a fait valoir contre l'arrêté de dissolution. Le « Souvenir Alsacien-Lorrain » n'est pas sorti du cadre primitif de son action; son activité n'avait aucun caractère politique.

M. Rheinart a demandé le rejet du recours. La sentence du Conseil impérial sera rendue samedi prochain 24 janvier à 9 heures du matin.

**Combinaisons oiseuses.**  
On lit dans la *Neue Gesellschaftliche Korrespondenz* :  
Dans la presse on discute beaucoup la question de savoir si M. le comte de Wedel, Statthalter d'Alsace-Lorraine restera à son poste ou bien s'il abandonnera afin de terminer dans la retraite la fin de sa longue vie riche en mérites et en honneurs. Ceci nous fournit l'occasion de constater qu'en lieu comtempain on ne songe pas actuellement à un changement de personne pour le poste de statthalter. Il est donc oiseux de se faire des casements de tête pour savoir quel est le personnage qui a des chances de remplacer M. le comte de Wedel à Strasbourg, bien que chaque jour on cite de nouveaux noms, tantôt celui du prince Ernst de Hohenzollern-Langenburg, qui fut indidirecteur de l'Office des colonies, vice-président du Reichstag et régent des duchés de Cobourg et Gotha, tantôt celui de M. de Bülow, colonel général et inspecteur d'armée, ou bien celui du général von Einem, ancien ministre de la guerre et actuellement commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée. Dans tous ces cas il s'agit de combinaisons oiseuses.

**L'impôt de guerre en Alsace-Lorraine.**  
ORDONNANCE DU STATHALTER  
L'ordonnance du Statthalter en Alsace-Lorraine relative à la perception de l'impôt de guerre résultant du vote de la loi d'Empire du 3 juillet 1913 est datée du 24 décembre, 1913 est ainsi conçue (1) :  
L'impôt de guerre est perçu en vertu du § 4 de la loi sur l'impôt de guerre, sur la fortune et, chez les personnes désignées par le § 10 de cette même loi, sur le revenu.  
D'après le § 4 de la loi sont soumis à l'impôt :  
1. avec toute leur fortune à l'exception de leurs propriétés foncières et de leur capital d'exploitation situés à l'étranger.  
2. les sujets de l'Empire allemand, à l'exception de ceux séjournant depuis plus de deux ans sans interruption à l'étranger sans avoir de domicile légal dans un Etat confédéré allemand. Les fonctionnaires de l'Empire et de l'Etat qui ont leur domicile de service à l'étranger sont également soumis à l'impôt.  
3. les personnes qui ne sont pas des sujets de l'Empire sans avoir d'autre nationalité, si elles ont leur domicile légal dans un Etat confédéré allemand ou y séjournent à demeure.  
4. les nationaux étrangers qui séjournent à demeure dans l'Empire allemand en vue d'y gagner leur vie.  
II. avec leur fortune foncière et leur capital d'exploitation situés dans l'Empire : toutes les personnes naturelles sans égard pour leur nationalité, leur domicile ou leur séjour.  
D'après le § 11 de la loi sont en outre soumis à l'impôt, mais de la fortune seulement : les sociétés par actions et les sociétés en commandite par actions, savoir :  
1. si elles ont leur siège à l'intérieur de l'Empire, l'impôt est dû sur les fonds de réserve effectifs portés au dernier bilan établi pour l'exercice ;  
2. si elles n'ont pas leur siège à l'intérieur, l'impôt est dû sur leur fortune et capital d'exploitation situés à l'intérieur.  
Ce qui est à considérer comme fortune est indiqué dans les §§ 2 à 9 de la loi.  
Comme revenu est compris le revenu imposable fixé sur les bases de la loi d'impôt d'Etat sur le revenu. Dans les Etats confédérés dans lesquels, comme en Alsace-Lorraine, l'impôt sur le revenu n'est pas introduit, le gouvernement du pays ordonnera des prescriptions concernant la fixation du revenu. L'article 1 de l'ordonnance du Statthalter servira à cette fin.  
D'après cette ordonnance sont considérés comme revenus ceux qui proviennent :  
1. de terrains ou de bâtiments ou de redevances de ces terrains ou bâtiments ainsi que de l'exploitation agricole ou forestière;

2. de l'industrie ou de commerce, y compris l'exploitation minière ;  
3. du capital ou des rentes ;  
4. du travail ou de la profession ainsi que des revenus ou d'avantages périodiques en tant qu'ils ne tombent pas sous les numéros 1 à 3.

Les §§ 3 à 7 contiennent les prescriptions de détail concernant ce qui est à compter comme revenus.  
Des revenus bruts provenant de différents sources indiqués plus haut il peut être déduit les dépenses faites pour l'acquisition, l'assurance et l'entretien de ces sources de revenus. La somme des revenus nets qui en résulte il pourra être déduit les intérêts des dettes, rentes ou autres charges permanentes (§§ 11 à 13).  
Le rendement net établi pour l'année 1913 ou pour la dernière année d'exploitation avant la taxation est prise comme base (§ 9). Le revenu de l'épouse est à ajouter à celui de l'époux (§ 10).  
La taxation du revenu se fait sur la base d'une déclaration du revenu (§ 14).  
Est tenu à faire cette déclaration quiconque a eu, en 1913, un revenu de 4.000 M et une fortune de 10.000 M ou un revenu de 5.000 M et plus; en outre, quiconque est particulièrement mis en demeure de faire cette déclaration. La déclaration du revenu est à présenter en même temps que celle concernant la fortune, en tant qu'une déclaration de ce dernier genre doit être donnée.

D'après l'article II de l'ordonnance les commissaires des contributions sont chargés des opérations de taxation dans le ressort de leurs fonctions; l'autorité supérieure est représentée par le directeur des contributions directes.  
Les caisses de perception de l'impôt de guerre sont les caisses de perception ordinaires des impôts.  
L'article III a trait aux prescriptions relatives à la coopération des autorités municipales à la taxation.  
D'après l'article IV un recours contre la décision prise par les commissaires de taxation est admissible, dans un délai d'un mois, auprès des commissions départementales de surveillance des impôts sur le capital, les salaires et les traitements; et contre la décision de ces dernières aux commissions d'appel de ces mêmes impôts.

**DISPOSITIONS EXÉCUTIVES**  
La première partie des dispositions exécutives, édictées par le Ministère, complétant celles déjà édictées par le Conseil fédéral en précisant les détails de la procédure à suivre pour la taxation ainsi qu'en ce qui concerne certains genres de fortune, notamment la fortune foncière.  
Les autorités chargées de la taxation ont charge de rechercher et de porter sur les listes de l'impôt de guerre toutes les personnes dont on peut admettre qu'elles soient susceptibles d'avoir à payer l'impôt. Toutes ces personnes recevront des sommations spéciales d'avoir à déclarer leur fortune et leur revenu; en même temps elles seront mises en demeure de faire ces déclarations par voie de sommation publique.  
Quiconque est également soumis à l'impôt sur la fortune ou sur le revenu ou quiconque a reçu une sommation spéciale d'avoir à faire une déclaration à ce sujet est tenu de faire cette déclaration dans le délai déterminé. Ce délai — qui sera d'au moins deux semaines — sera fixé pour les divers districts de taxation, par le directeur des contributions directes, entre le 2 janvier et le 31 mai 1914.  
Ces déclarations devront être faites sur des formulaires qui seront envoyés aux intéressés.  
La taxation de l'impôt de guerre ne commencera probablement pas, en Alsace-Lorraine, avant le 1<sup>er</sup> mars 1914. Jusqu'au moment de cette taxation, les intéressés peuvent encore déclarer le montant de leur fortune ou de leur revenu qui avait été jusqu'alors soustrait à l'impôt sans encourir de ce fait une punition ou l'obligation de paiement de l'impôt.

**Calendrier.** — Aujourd'hui, lundi 19 janvier, dix-neuvième jour de l'année. Lever du soleil : 7 h. 47; coucher : 4 h. 34.  
Lune : nouvelle, le 26.  
Fête du jour. — Saint Sulpice.  
Il y a cent ans. — 19 janvier 1814. — Un décret impérial ordonne la levée en masse dans le département de la Moselle, d'un bataillon par canton, formé par tous les hommes valides, résidents, de 20 à 50 ans.

**La température.** — La pression atmosphérique s'est relevée sur le nord-ouest et l'est de l'Europe. Le vent est faible ou modéré d'est et nord sur les côtes de la Manche.  
La température a monté sur les régions de l'ouest et baissé dans le sud; elle était hier matin de : -2° à Moscou, -1° à Metz, -3° à Paris, -6° à Marseille, -1° à Lorient, 4° à Brest et à Rome, 10° à Alger. Un temps brumeux et froid est probable.

**BULLETIN METEOROLOGIQUE**  
(Observations faites par M. REMOUSSENET, à Metz.)

	BAROMETRE A 0	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
18 jan.				
à 4 h. soir	742.5	- 2.5	N	Beau
19 jan.				
à 8 h. matin	743.0	- 5.5	N	Couv.

Thermomètre. — Maximum du 18 : -2.5; Minimum aujourd'hui : -6.5

**CHRONIQUE MESSINE**

**Conférence sur « la Maison ».**  
Oh ! la délicieuse conférence que nous a faite samedi M. Henri Bordeaux sur « la Maison » ! Avec quel art de fin diseur, avec quelle connaissance du cœur humain et des traditions familiales, il nous a détaillé l'histoire intime et les manifestations extérieures de l'âme ancestrale qui anime la maison, qui en lie tous les souvenirs et qui fait du foyer une des choses à laquelle l'homme tient le plus sur terre !  
Après nous avoir dépeint, d'un coup de brosse rapide et léger, les demeures modernes, immense agglomération d'appartements qui ne sont plus du tout un foyer, il nous a montré tous les ennemis de la maison et nous a dit son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La divinité sous toutes les formes habitait au foyer des anciens; la maison chrétienne se transforme en raison même de la croyance à Dieu présent partout, mais une sorte de divinité nouvelle s'y ajoute à l'ancienne ou la remplace, celle des ancêtres qui se réajoint toujours dans l'autorité paternelle et qui partage avec l'autorité du Dieu que l'on va prier à l'église, l'influence moralisatrice et religieuse de la famille et de la société.  
Après plusieurs poètes, Mistral entre autres, M. Bordeaux nous décrit avec une grâce sans pareille le charme, les légons et les bienfaits de la maison à la campagne, et dans le foyer de nos jours, il voit et il appelle les bénédictions du Dieu.  
Et en quel style et ces choses-là furent dites ! Et combien heureusement agrémentées de citations et de faits typiques ! Cette parole claire, douce et harmonieuse comme une chanson du

soir, n'a duré qu'une heure, mais pour la salle pleine qui l'écoutait, elle a été un vrai ravissement, et j'ai rarement vu une assistance aussi satisfaite que celle de samedi soir. M. Prevel peut être lui-même content de son conférencier, et pour le remercier, il fera bien de l'engager pour l'année prochaine.

**Funérailles de la R. M. Marie-Séraphine, de Sainte-Chrétienne.**  
Présidées par Mgr l'Evêque de Metz entouré de ses vicaires généraux et d'un très nombreux clergé, les funérailles de la Supérieure Générale de Sainte-Chrétienne ont eu lieu samedi dans la chapelle de la Congrégation. Solennelles, austères et profondément religieuses, elles ont été un suprême hommage de l'Institut et des familles à la R. M. Marie-Séraphine dont la vie si pleine restera pour ses compagnes un magnifique exemple d'activité et de perfection chrétiennes. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de rappeler les mérites de cette femme remarquable trop tôt enlevée à sa famille religieuse et à ses œuvres.

**Nécrologie.**  
(M. OTTO BRUCKS)  
Nous avons annoncé vendredi la mort de M. Otto Brucks, directeur du Théâtre de Metz, décédé après une courte maladie. L'activité que le défunt a déployée dans notre ville depuis qu'il était à la tête du Théâtre, a été souvent appréciée dans ce journal. Homme d'une riche expérience, d'un talent musical remarquable comme chanteur et comme compositeur, M. Brucks a réussi à monter des œuvres classiques que l'on n'avait pas entendues auparavant à Metz. Il a, en particulier, consacré tous ses soins à faire exécuter la fameuse Trilogie de Wagner, l'Anneau du Nibelung. Toutes les œuvres du maître du Bayreuth ont d'ailleurs été jouées sous sa direction, à l'exception de *Rienzi*, et à toutes les auditions M. Brucks a su imprimer un cachet artistique que tous les connaisseurs ont hautement apprécié. Mais M. Brucks a cultivé aussi avec le même soin l'ancien répertoire; l'école française était également en honneur sous sa direction. On a pu écrire avec raison que M. Brucks a relevé le niveau artistique du Théâtre de Metz. Il sera difficile de faire mieux. Le succès matériel, malheureusement, ne marchait pas de pair avec le succès artistique. Les dernières années, notamment, avaient causé de graves déboires à M. Brucks.

C'était, au surplus, un homme d'un commerce charmant, d'une bonté peu ordinaire, aimé et respecté de tout son personnel et de ses élèves.  
Né le 28 novembre 1854 à Brandenburg, M. Brucks reçut sa première éducation au collège militaire d'Annaburg. Il fit son service militaire dans le corps des musiciens du corps des cadets à Berlin et entra ensuite au Conservatoire de Berlin. Lors des représentations wagnériennes à Bayreuth, en 1876, il fit partie de l'orchestre sous la direction de Hans Richter, qui l'engagea pour l'orchestre royal à Vienne où M. Brucks devint professeur de musique au Conservatoire. Plus tard, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878, il fut appelé à Berlin comme musicien à la Cour et fit partie du célèbre quatuor dit « Kaiser-Kornet-Quartett » sous la direction du professeur Kosleck. Il resta pendant quatre ans dans cette fonction. Puis il aborda la scène. Ses débuts eurent lieu au Théâtre de la Cour dans le *Vaisseau Fantôme*, opéra de Wagner, où il chanta la partie du Hollandais, un de ses meilleurs rôles. Un an plus tard il fut engagé pour le Théâtre de Hambourg, sous la direction de M. Pollini. Là il remporta surtout un grand succès dans l'opéra *Der Trompeter von Säckingen*. Il fit ensuite partie des troupes lyriques des théâtres de Düsseldorf et Prague. Ses succès ne se comptèrent plus et c'est à l'apogée de sa carrière artistique qu'il reçut un engagement pour le Théâtre de la Cour à Munich où, au bout de peu de temps, il fut nommé artiste de la Cour royale. Pendant huit ans il resta attaché à ce Théâtre sous la direction de MM. von Perfall et von Possart.

En 1896 M. Brucks épousa la baronne de Wallerse, fille du duc Louis Guillaume de Bavière. Dans la suite il entreprit une série de tournées artistiques. En 1906 enfin il prit la direction du Théâtre de Metz. Son contrat arriva prochainement à expiration.

Les funérailles de M. Brucks ont eu lieu samedi après-midi. Elles étaient vraiment imposantes. A la maison mortuaire, où le cercueil disparaissait sous de magnifiques couronnes offertes par l'Administration municipale, la Direction de police, les artistes du Théâtre, le personnel de la scène, l'orchestre, et quantité d'autres, s'étaient réunis les représentants de différentes administrations : MM. le Dr Forest, maire de Metz ; Seifert, Konrath, Bickell, Wa'm, d'ajoints ; Delaire, Obrecht, Bernanose, Holl, Buttermann, Christmann, Leisor, membres du Conseil municipal ; Federspil, conseiller de gouvernement ; Bumbach de Kaimberg, président de police ; Schwange, inspecteur ; Klingelhage, commissaire ; les membres de la commission du Théâtre, MM. Erbrich et le lieutenant-colonel Kleinhertz ; beaucoup d'amis et de connaissances du défunt, pour apporter leurs condoléances à Mme Brucks et à la famille.

Après les prières récitées par M. le pasteur Bloch, le chœur mixte du Théâtre chanta avec beaucoup de sentiment le choral de la Passion, de Bach. *Wenn ich einmal soll scheiden*. Puis M. Erbrich reprit, dans une allocution d'un tour magistral, l'activité artistique du défunt comme directeur du Théâtre de Metz. L'orchestre du Théâtre, composé de musiciens du 16<sup>e</sup> bataillon de pionniers et du 12<sup>e</sup> régiment d'artillerie, sous la direction de M. L'Aironne, exécuta la Marche funèbre du *Crepuscule des Dieux*, pendant que des employés du Théâtre portaient le corps sur le corbillard. Le convoi, précédé de la musique qui jouait des chorals et des marches funèbres, traversa les rues de la ville; sur son passage se tenaient beaucoup de curieux qui saluèrent respectueusement le corps. Deux voitures chargées de couronnes venaient en avant du corbillard. Le deuil était conduit par le fils du défunt, jeune homme de 16 ans, le frère et le beau-frère de M. Brucks.  
Sur la tombe M. Pastar, artiste de la troupe dramatique, adressa un adieu ému au défunt.

**Service postal le 27 janvier.**  
Le 27 janvier, les bureaux de poste n<sup>o</sup> 5 (Queuleu) et Montigny seront ouverts de 8 à

9 heures du matin et de 11 h. 1/2 à 1 heure de l'après-midi. Le bureau n<sup>o</sup> 3, à Metz, sera ouvert de 4 à 6 heures pour la réception et la délivrance des colis postaux; les guichets des bureaux de Metz n<sup>os</sup> 2, 4 et 6 resteront fermés toute la journée.  
Le service de téléphonie et de télégraphe à Metz fonctionnera comme aux jours de semaine; de même, le guichet du bureau central acceptera les télégrammes toute la journée. A la campagne, il n'y aura qu'une distribution de lettres, d'argent et de colis.

**Vieux souvenirs.**  
Les collections de la section historique du musée des Invalides contiennent, grâce à la sollicitude éclairée du général Niox, à s'enrichir de reliques et de souvenirs précieux.  
Notamment, le musée de l'Armée a reçu, ces jours derniers, de Mme veuve Lemoine, femme d'un ancien sergent-fourrier aux zouaves de la Garde, un fragment conservé par son mari, du drapeau de la compagnie lacéré lors de la capitulation de Metz, en 1870. Le musée a de même accueilli deux fragments du drapeau d'un régiment d'infanterie lacéré à Sedan et recueillis le jour même de la bataille, par M. Baquet.  
**L'auteur de la « Marche Lorraine » décoré.**  
M. Louis Ganne qui, au lendemain du concours général de gymnastique à Nancy en 1892, a composé la *Marche Lorraine*, l'hymne jeune et brillant où vibre l'âme à la fois ardente, gaie et mélancolique des générations étouffées au fer-pyrrhisme, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

**Noées d'or.**  
Hier dimanche, M. Henri Holscher, ancien conducteur de locomotive, actuellement inspecteur d'assurance, et son épouse, ont célébré leurs noces d'or; commencent par un cérémonieux religieux en l'église Saint-Simon, la fête se termina par une réunion de famille. M. Holscher habite Metz depuis 1872.  
**Effectifs de bétail en France et en Allemagne.**  
Voici les chiffres du dernier recensement (1912) des animaux domestiques de l'agriculture opérés en France : 3 222 140 chevaux, 14 705 900 bovins, 16 467 700 moutons et 6 903 750 porcs. Ajoutons, à titre de comparaison, les chiffres constatés la même année en Allemagne : 4 516 000 chevaux, 20 150 900 bovins, 5 788 000 moutons et 21 585 000 porcs.

**Théâtre.**  
M. Vast, se trouvant dans l'impossibilité de donner mercredi la représentation annoncée d'*Hernani*, M. Poncet, directeur du théâtre municipal de Nancy, a bien voulu venir nous donner une représentation de *L'Aventurier*, pièce en 4 actes d'Emile Augier.  
Les succès obtenus à Nancy par la troupe de comédie de M. Poncet nous laissent espérer pour mercredi prochain une excellente interprétation de cette pièce, qui n'a plus été jouée à Metz depuis bien longtemps. La représentation ne commencera qu'à 8 heures et demie, mais le spectacle sera terminé avant 11 heures.

**Objets trouvés.**  
Le 18 décembre, une boîte avec des pièces de rechange pour automobile; le 2 janvier, un bracelet en or; le 9, recueilli un jeune basset; le 10, une broche dorée; un bracelet en argent pour enfant; le 15, un réticule contenant un tablier et un étui à coudre.  
S'adresser à la Direction de police, bureau n<sup>o</sup> 4.

**Chevalier d'Industrie.**  
Un commerçant en chaussures recevait vendredi la visite d'un « ingénieur » qui le pria de lui envoyer à son domicile, boulevard Empereur-Guillaume, quatre paires de chaussures à l'essai; quand la jeune commissionnaire arriva, le client qui sortait par hasard de chez lui, prit les chaussures et pria la jeune fille de passer le lendemain, prendre les trois paires qui ne convenaient pas. Le lendemain l'« ingénieur » avait disparu et personne ne le connaissait à la maison; c'est une perte de 80 M pour le commerçant.

**Prisonnier échappé.**  
On apprend que vendredi dernier, le nommé C. H., qui, après avoir purgé une condamnation à Strasbourg, avait été transporté à Metz pour subir une nouvelle peine, s'échappa du convoi que les gardiens conduisaient de la gare à la prison départementale; rue des Prisons Militaires le prisonnier profita d'un moment d'inattention des gendarmes et disparut.

**Désespéré.**  
Samedi soir, peu après 6 heures, la veuve Baekes, âgée de 50 ans demeurant rue Saulnerie, tenta de s'empoisonner en absorbant un liquide corrosif; ses plaintes attirèrent les voisins qui avisèrent la police; prévenus aussitôt, les pompiers transportèrent la désespérée à Bonsecours où on espère la sauver.

**Arrestations.**  
La police a arrêté hier le troisième complice compromis dans l'affaire de vol de boyaux à l'Abattoir, lequel avait pris le large après l'arrestation d ses deux complices. Hier, il avait risqué de rentrer à Metz afin d'enlever l'argent provenant de la vente des vols; cet argent, placé dans une cachette, lui a finalement échappé.  
— Arrêté également hier, dans le hall de la gare, un domestique de culture qui avait profité du sommeil de son camarade dans une anberberge du Pont-à-Seille pour lui enlever 70 marks.

**Chronique des Tribunaux**  
**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**  
Audience du 16 janvier.  
Dans la nuit du 29 septembre 1913, le nommé François Schira, âgé de 23 ans, ouvrier à Saint-Avold, escalada la palissade de la cour de l'huysier Pelte, à Maizières-lès-Metz, et entra deux fois d'une course. Il a de bons antécédents. Quatre mois de prison.  
Profitant de l'absence du chef de file Sutter, les ouvriers de torques Pierre Breit, 18 ans, et Rodolphe Rannetier, 15 ans, demeurant à Hagondange, entrèrent par escalade dans sa maison et firent main basse sur deux montres avec chaînes, deux paquets de tabac et différents outils. Ils sont jeunes; Breit encourt trois mois de prison, dont s'acquiesce; Breit encourt trois mois de prison, dont s'acquiesce; Rannetier en est quitte